

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ Éclairage

Delphine Bauer

#### Intelligence artificielle : qui sera responsable ?

Page 7

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

#### Annulations des sanctions fiscales et rétroactivité

### DOCTRINE

Page 10

#### ■ Entreprises en difficulté

Georges Teboul

#### Petite revue de printemps de la jurisprudence du droit des entreprises en difficulté

### CULTURE

Page 16

#### ■ Sorties

Céline Slobodansky

#### Julien Doré unplugged

## ACTUALITÉ

### Éclairage



## Intelligence artificielle : qui sera responsable ? 136p8

Delphine BAUER

En 2018, l'intelligence artificielle (IA) n'est plus un fantôme relevant de la plus pure science-fiction. Pour les différentes professions du droit – magistrats, juristes, huissiers, experts, avocats, mais aussi pour les entreprises comme les assureurs, c'est déjà une réalité. Ils y sont déjà confrontés dans leurs pratiques et réflexions. À l'occasion d'un colloque se tenant le 10 avril dernier, la Compagnie nationale des experts de justice en informatique et techniques associées (CNJEITA) a réuni de nombreux interlocuteurs issus de ces différentes sphères afin d'évoquer la question de la responsabilité lorsque l'on parle intelligence artificielle. Clichés, peur de l'inconnu, avancées potentielles, ce fut l'occasion aussi de définir l'IA, de délimiter ses futurs apports comme les questions éthiques qu'elle soulève et de revenir, avec l'avocat Philippe Glaser, sur les implications du droit.

La récente actualité de l'intelligence artificielle (IA) ne la présente certes pas sous son jour le plus favorable. C'est en effet avec l'exemple de la première victime d'une voiture Uber sans chauffeur, que le colloque a débuté, par la bouche de Jean Messinesi, président du tribunal de commerce de Paris, mettant en lumière la question compliquée des responsabilités engageant l'IA. Le 19 mars dernier en effet, une femme a été percutée à Tempe, dans l'État de l'Arizona, alors qu'elle traversait la rue hors des passages piétons. En théorie, le système permet de parer à ces comportements grâce à des capteurs. Alors où s'est nichée la défaillance ?

Humaine ou robotique, ou inextricable mélange des deux ?

Nul doute que cet exemple illustre parfaitement les problématiques soulevées par l'émergence d'une IA de plus en plus présente dans tous les secteurs de notre société. En France, la réalité gagne aussi du terrain, comme l'a souligné Fabien Cleuet, président de la CNJEITA. « La commission sénatoriale a convoqué les industriels et les chercheurs : d'ici 2020, les véhicules autonomes pourraient être mis en circulation. C'est un temps très court ! », a-t-il souligné.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34